

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 juin 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Le pôle universitaire lyonnais (PUL) qui regroupe les universités Lyon I, Lyon II et Lyon III, l'école centrale de Lyon, l'école normale supérieure de Lyon et l'institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon, a souhaité créer un centre de ressources en culture scientifique et technique préfigurant le grand espace scientifique et technique que vont mettre en place la ville de Lyon et le conseil général du Rhône à l'horizon 2002-2003.

Il s'agit de valoriser le savoir-faire des laboratoires de recherche et de les mettre en réseau avec l'ensemble des acteurs scientifiques et techniques de l'agglomération.

Cette mise en réseau constitue une des priorités du contrat quadriennal 1999-2002 devant être conclu entre le pôle universitaire lyonnais et le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

A cet effet, le pôle universitaire lyonnais crée un département spécialisé dont les ressources et les personnels sont individualisés.

Il a souhaité l'aide des collectivités pour le démarrage et le fonctionnement de ce centre de ressources qui s'est installé au dernier trimestre 1998 dans un local situé dans le complexe scientifique de la Doua, "La Pagode". Ce local bénéficie de l'accès au réseau national des centres de recherche universitaires (Renater) par le réseau numérique local d'interconnexion entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (Rocad).

Le financement du projet (2 570 kF) est porté par le pôle universitaire lyonnais et l'université Lyon I (170 kF) mais aussi par l'Etat (700 kF), la région Rhône-Alpes (700 kF), le conseil général du Rhône (500 kF) et la ville de Lyon (100 kF).

Dans le cadre du contrat quadriennal 1999-2002 entre le pôle universitaire lyonnais et le ministère, et dans le cadre du plan d'actions technopôle, la communauté urbaine de Lyon pourrait participer à hauteur de 400 000 F à la création du centre de ressources par le versement au titre de chacun des deux premiers exercices d'une subvention de 200 000 F.

L'un des objectifs de la communauté urbaine de Lyon est de créer les conditions favorables au développement du tissu économique de son territoire.

Par délibération en date du 25 mai 1998, elle a décidé de soutenir le plan d'actions technopôle élaboré dans le cadre de la mission "Lyon, ville de l'intelligence" et qui vise à favoriser ce type de développement en renforçant les grands pôles de compétence qui seront au coeur de l'économie de demain.

Ce plan se décline selon trois axes principaux :

- valorisation de la recherche,
- développement des sciences de la vie et des nouvelles technologies de l'information,
- développement des sites à haute compétence.

Parmi ces sites, figurent le domaine scientifique de la Doua et les différents pôles d'enseignement et de recherche de l'agglomération.

Dans ce cadre approuvé par le conseil de communauté, la création par le pôle universitaire lyonnais d'un centre de ressources de la culture scientifique et technique répond aux critères énoncés.

Le partenariat entre l'Etat et les collectivités répond, par ailleurs, à l'un des critères de sélection des interventions de la Communauté urbaine ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ladite convention ;

Vu sa délibération en date du 25 mai 1998 ;

Ouï l'avis de ses commissions développement économique et grands projets et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accorde au pôle universitaire lyonnais une subvention globale de 400 000 F, à verser par moitié au titre des deux exercices 1999 et 2000, pour l'aide à la création du centre de ressources "La Pagode", toute subvention ultérieure au fonctionnement du centre étant exclue.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention correspondante.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 657 280 - fonction 23.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,